

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.134

L'An Deux Mille Deux, le 30 août à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

23 AOUT 2002

23 AOUT 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes CROUE, DACOSTA, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, Melle LABEYRIE, M. LIBOUBAN, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. BOISNARD représenté par Mme MONTRON
M. CHABANEAU représenté par M. LE GUEUT
Mme COURTIN représentée par Mme CROUE
Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
Melle TURPIN représentée par Mme GRAMMATICO
M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS-EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 33

Mlle LABEYRIE a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer deux subventions :

- * 7 622,45 E. à l'AERO CLUB DE ROYAN-COTE DE BEAUTE pour son fonctionnement
- * 1 557,05 E. à l'ASSOCIATION ROYAN CAPITALE DE LA BELLE EPOQUE en complément de la subvention prévue au Budget Primitif 2002 de 5 336,00 E. soit au total une subvention de 6 893,05 E. destinée à régler, des petits déjeuners pour le Groupe Folklorique BULGARE et des boissons et des repas pour l'Association

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé du Rapporteur
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer les subventions suivantes :

- * 7 622,45 E. à l'AERO CLUB DE ROYAN-COTE DE BEAUTE (d'imputer la dépense correspondante à l'article 657.4 Fonction 816 du Budget Primitif 2002).
- * 1 557,05 E. à l'ASSOCIATION ROYAN CAPITALE DE LA BELLE EPOQUE (en complément de la subvention de 5 336,00 E. prévue au BP 2002) (d'imputer la dépense correspondante à l'article 657.4 Fonction 0241 du Budget Primitif 2002).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 septembre 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS